

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 21 octobre à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 10 octobre 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Serge JOUVE - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Antoine LAINÉ.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Travaux d'éclairage public au stade communal : demande de financement ;
- 2) Signature des conventions de servitude de passage du réseau électrique avec ENEDIS ;
- 3) Attribution des subventions aux associations 1^{ère} vague d'instruction ;
- 4) Présentation du rapport de la CLECT du 24/09/2024 relative à l'évaluation de la charge afférente au transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" ;
- 5) Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation ;
- 6) Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau des Amblards ;
- 7) Mise en place d'une vidéo protection ;
- 8) Questions diverses ;

➤ Travaux d'éclairage public au stade communal : demande de financement ;

Madame l'adjointe au maire présente à l'assemblée délibérante les travaux de remplacement de l'éclairage public du stade communal en projecteurs LED : éclairage type E6.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet d'économie d'énergie et financière. Le coût total des travaux s'élève à 27 648.12€ H.T soit 33 177.74€ T.T.C.

Au montant H.T des travaux vient se rajouter pour la collectivité les frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 2.50% soit 691.20€. Le montant total H.T pour la collectivité s'élève à 28 339.32€.

En sus de l'aide du Syndicat départemental d'énergie 07, l'assemblée délibérante approuve la demande d'aide auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du dispositif du fonds d'aide au football amateur de 30% sur le montant HT de la collectivité représentant un montant de 4 354.57€.

➤ Signature des conventions de servitude de passage du réseau électrique avec ENEDIS ;

Madame le maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux d'implantation de postes de distribution publique constitutive de droits réels et du passage en souterrain de réseaux électrique sur les propriétés de la commune, ENEDIS a rédigé des conventions de servitude avec la commune de LUSSAS afin de formaliser ces servitudes.

Le conseil municipal approuve les conventions de servitude entre ENEDIS et la commune.

➤ Attribution des subventions aux associations 1^{ère} vague d'instruction :

Le conseil municipal approuve le versement de subventions aux associations ayant rendu leur dossiers administratifs complets tel que présenté par madame le maire.

➤ Présentation du rapport de la CLECT du 24/09/2024 relative à l'évaluation de la charge afférente au transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »;

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 24 septembre 2024 portant évaluation du montant de la charge annuelle nette liée au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » des communes à la Communauté de communes Berg et Coiron

➤ Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation :

Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint territorial d'animation en vue de répondre aux besoins de de l'école à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau des Amblards;

Le conseil municipal approuve le déclassement et la cession du chemin communal non classé d'une contenance de 58m², situé aux droits de la parcelle B 435, côté Sud, Hameau Les Amblards au profit de monsieur et madame Edmond AGIER.

Madame le maire rappelle que les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

➤ Mise en place d'une vidéo protection :

Ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance au vu du nombre d'absents ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.